

IMPRIMÉ 2

Informations obligatoires pour chaque jeune âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle, accueilli dans l'entreprise ou l'établissement

R. 4153-40 et suivants du Code du travail

Procédure de déclaration à déroger pour affecter aux travaux interdits les jeunes de plus 15 ans et de moins de 18 ans, inscrits en formation professionnelle

Application du décret n° 2015-443 du 17/04/2015

Vous allez signer un contrat d'apprentissage ou une convention de stage (lycéen, étudiant, stagiaire de la formation professionnelle...) ; votre futur apprenti, ou stagiaire, sera MINEUR au moment de sa formation dans votre structure...

Dans le cadre de la formation de ce(s) jeune(s), dans le cas d'utilisation de matériels dits dangereux ou de réalisation de travaux interdits aux mineurs, travaux nécessités par les programmes de formation, vous devez au préalable envoyer une déclaration à déroger à l'Inspection du travail Unité Territoriale (UT) de la DIRECCTE dans votre département.

Veuillez préciser ici :

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> mon entreprise ou structure a établi une déclaration à déroger
date de fin de validité : |
| <input type="checkbox"/> demande de déclaration à déroger joint (imprimé 1) |

La déclaration à déroger est valable 3 ans et est rattachée à votre entreprise, lieu de formation de l'apprenti ou du stagiaire. Par contre, cette déclaration doit couvrir l'ensemble des périodes de présence du jeune dans votre structure, et doit être renouvelée par demande expresse (imprimé 1) **avant la date d'expiration de la dérogation en cours.**

Dans le cas de changements liés à votre structure (matériels, types de travaux, personnes chargées de l'encadrement des jeunes...), vous êtes tenu(e) d'en informer l'Inspection du travail par tout moyen conférant date certaine dans un délai de huit 8 jours à compter des changements intervenus.

Informations obligatoires à mettre à disposition de l'inspecteur du travail en cas de contrôle à posteriori dans l'entreprise ou établissement de formation

à compter de l'affectation de chaque jeune aux travaux en
cause pour chaque jeune âgé d'au moins 15 ans et de moins de
18 ans en formation professionnelle, accueilli dans l'entreprise
ou l'établissement

Identification de l'entreprise

N° SIREN ou SIRET

Secteur d'activité de l'entreprise

Forme juridique de l'entreprise

Nom du dirigeant de l'entreprise

Adresse

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Fax

Mail

Informations concernant le(s) jeune(s) formé(s) dans votre entreprise

Nom				
Prénom				
Date de naissance				

Informations concernant l'établissement de formation et le diplôme

Intitulé du diplôme préparé				
Classe suivie et année scolaire (au moment de cette déclaration)				
Établissement de formation				

Dates prévisionnelles* des périodes de stage en entreprise

1^{re} année	semaines	semaines	semaines	semaines
	du au 1 semaine	du au 1 semaine	du au 1 semaine	du au 1 semaine
2^e année	du au	du au	du au	du au
3^e année	semaines	semaines	semaines	semaines
	du au 1 semaine	du au 1 semaine	du au 1 semaine	du au 1 semaine
	du au	du au	du au	du au

* dates exactes inscrites sur la convention de stage ; toute modification fera l'objet d'un avenant

Date d'enregistrement du contrat d'apprentissage :

Organisation de la formation par apprentissage

1 ^{re} année	du	au	du	au	du	au	du	au
2 ^e année	du	au	du	au	du	au	du	au
3 ^e année	du	au	du	au	du	au	du	au

AVIS MÉDICAL D'APTITUDE A PROCÉDER A CES TRAVAUX

Date de l'avis médical				
Avis favorable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis favorable avec restriction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis défavorable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Personne(s) chargée(s) d'encadrer le ou les jeunes pendant l'exécution des travaux dans l'entreprise (cocher l'encadrant principal)

Nom	Prénom	Qualité ou Fonction dans l'entreprise
<input type="checkbox"/>		

Information et formation à la sécurité dispensée au jeune dès l'accueil dans l'entreprise

Il est important d'accueillir l'apprenti ou le jeune stagiaire, de lui présenter l'entreprise, les risques encourus (DUER) et les mesures prises pour y remédier (voir fiche-conseil)

Je m'engage à accueillir mon apprenti(e)/stagiaire conformément aux préconisations décrites sur la fiche-conseil (remise par l'établissement de formation), et notamment à dispenser une information/formation sur la sécurité dans ma structure.

Fait à

Signature de l'employeur

Le

